Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-33 - Renaturation de la cour de l'école élémentaire Dolto : Demande de subvention « Fonds vert » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Rapporteur : Sylvie SCULO

La Commune de Séné envisage de renaturer la cour de l'école élémentaire de Dolto. Le projet consiste à retirer la moitié des enrobés de la cour, à aménager des espaces avec paillage normé, des zones d'infiltration et de drainage, des espaces engazonnés, des plantations d'arbres, et à aménager des jeux et espaces détente prioritairement en bois.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_33-DE

Les plans ont été conçus en concertation avec l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire et le conseil d'école.

L'aménagement permettra d'amener de la fraîcheur dans la cour avec la possibilité de faire classe hors les murs.

Les travaux seraient réalisés à compter des vacances scolaires de février 2026.

Le montant des travaux est estimé à 69 915 € HT. La Commune de Séné peut solliciter auprès de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne une subvention au titre du fonds vert « renaturation des villes et des villages ».

Toute autre subvention ou fonds de concours sera sollicitée par les services.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
Etudes préalables et travaux	69 915 €	Fonds vert (jusqu'à 80% de subvention sur les travaux éligibles)	51 000 €
		Participation communale (€HT)	18 915 €
TOTAL	69 915 €		69 915 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne une subvention au titre du fonds vert « renaturation des villes et des villages »,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter toutes autres subventions ou fonds de concours auprès d'autres partenaires,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.